

Info adalia: zéro **Phyto**

Jun 2022



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

Trimestriel - Juin 2022 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211

6

**Zoom sur
la commune d'Amay**

10

Les buis sont-ils menacés

13

**Entretien son gazon :
que faire au mois de juin ?**



Sommaire

Save the date – 29 septembre – Journée intercommunale « Trois ans de zéro phyto »	2
Les conseillers techniques toujours d'attaque.....	3
Les problèmes fréquemment rencontrés par les communes	4
Zoom sur la commune d'Amay.....	6
Les buis sont-ils menacés dans nos espaces verts ?	10
Journée intercommunale : Pour des espaces verts accueillants pour les pollinisateurs.....	12
Entretien son gazon : que faire au mois de juin ?.....	13
Wallonie en Fleurs 2022 : démarrage des visites	16
Le Printemps Sans Pesticides continue !.....	17
En mai, tonte à l'arrêt.....	17
L'agent 00phyto.....	18



F. Alberts

Save the date – 29 septembre Journée intercommunale « Trois ans de zéro phyto »

Cela fait maintenant plus de trois ans que le « zéro pesticide » est d'application en Wallonie. Cette réglementation a contraint les services publics à revoir leur manière de travailler et à se tourner vers des alternatives aux pesticides (désherbage alternatif, tonte différenciée, végétalisation de zones en gravier, etc.).

Dans ce cadre, Adalia 2.0, a décidé d'organiser, en collaboration avec la Province du Brabant wallon, une journée intercommunale

intitulée « Trois ans de zéro phyto ». Celle-ci aura lieu à Nivelles et sera l'occasion de mettre en avant, le temps d'une journée, différentes alternatives qui ont fait leurs preuves en terme d'entretien ou d'aménagement des espaces publics.

Retours d'expériences de plusieurs communes, visites de

terrain, exposition de photos, etc. seront au programme de cette journée.

Vous souhaitez participer à ce colloque ? Bloquez la date du **29 septembre** dans votre agenda ! Des informations complémentaires suivront prochainement !



Les conseillers techniques

toujours d'attaque malgré la Covid !

Depuis plusieurs années, l'asbl Adalia 2.0 (anciennement le pôle wallon de gestion différenciée) est à vos côtés pour vous aider à entretenir vos espaces verts sans produits phytopharmaceutiques et en appliquant le principe de gestion différenciée.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que notre équipe de conseillers techniques est à votre disposition et ce gratuitement pour effectuer des visites de terrain, vous conseiller si vous avez des difficultés pour l'entretien de certains revêtements, des soucis de gestion pour certains espaces verts ou encore si vous désirez appliquer une gestion plus écologique et favoriser la biodiversité de vos espaces verts.

Comme vous le savez certainement, nous proposons également des formations sur différents thèmes tels que les alternatives aux pesticides, comment faire accepter le changement de gestion, la lutte biologique, etc. N'hésitez pas à consulter nos offres de formation ici : https://www.adalia.be/sites/default/files/media/ressources/2021_Catalogue-Formations_0.pdf.

Sachez que vous pouvez aussi faire appel à nous pour former

vos équipes notamment à la gestion écologique, aux plantes invasives et aux machines de désherbage alternatif avec des formations d'une demi-journée ponctuées d'activités basées sur le principe de l'intelligence collective.

Depuis quelques temps maintenant, nous proposons également des conférences ou séances d'informations à destination des citoyens et ce pour faciliter la communication entre la commune et ses citoyens, pour permettre la

compréhension de la législation sur le zéro phyto et pour les sensibiliser à la tolérance à la végétation.

Par ailleurs, si vous avez besoin d'articles à insérer dans le bulletin communal sur différents thèmes (zéro pesticide, végétalisation de surfaces en gravier, tontes différenciées, etc), de panneaux de sensibilisation (<https://www.adalia.be/panneaux-et-depliants-adaptables>) notre équipe est à votre disposition !

N'hésitez donc pas à nous contacter, voici pour rappel l'équipe des conseillers techniques :

Thibaut Mottet :

thibaut@adalia.be
0486/440 094

Célia Larrinaga :

celia@adalia.be
0470/990 320

Pierre-Laurent Zerck :

pierre-laurent@adalia.be
0493/458 104

Maité Loute

maite@adalia.be
0491/939 299

Tiffanie Frenkel :

tiffanie@adalia.be
0486/360 730

Les problèmes fréquemment rencontrés par les

fiche n°2 : les caveaux s'ouvrant par l'avant dans les cimetières végétalisés.

Afin de limiter l'entretien à de la tonte, de plus en plus de communes s'orientent vers la végétalisation des allées de cimetières. Les entre-tombes peuvent également être enherbées (l'entretien se fait à l'aide d'une débroussailleuse) ou comblées par du fleurissement ou du paillage.

Un des inconvénients de la végétalisation concerne les caveaux s'ouvrant par l'avant. En effet, dans ce cas, les fossoyeurs sont obligés de creuser et l'apparition d'une tache de terre à l'endroit où l'enterrement a eu lieu est inévitable.

Quelles alternatives ?

Pour les caveaux existants, on ne sait pas faire grand-chose précise Mélanie Appeldoorn, architecte paysagiste

à la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire (SPW). *« Les ouvriers devront réenherber après l'inhumation. Voilà pourquoi avant d'enherber ou de créer une allée carrossable, la commune doit analyser le type de caveaux présents ».*

« En pratique, il faut après enterrement, laisser le sol se retasser, y ajouter, si nécessaire, de la terre (ou du terreau-gravier selon la nature du cheminement) pour récupérer

le niveau et semer ensuite le mélange après avoir nivelé la surface à réparer », explique Pascal Colomb, responsable de l'asbl Ecowal. Lors de cette opération, il est important de communiquer vers les citoyens qui risquent de trouver cette tache de terre inesthétique.

Si les caveaux s'ouvrant par l'avant se trouvent uniquement dans l'allée principale, il est possible de laisser cette allée en graviers et uniquement enherber les allées secondaires. L'allée principale sera entretenue à l'aide de machines de désherbage alternatif.

Pour le futur, la Cellule de Gestion du Patrimoine Funéraire recommande aux communes d'investir dans des caveaux avec ouverture par le dessus. Mélanie Appeldoorn justifie ce choix : « On



Les stèles sont une bonne alternative aux monuments funéraires classiques.

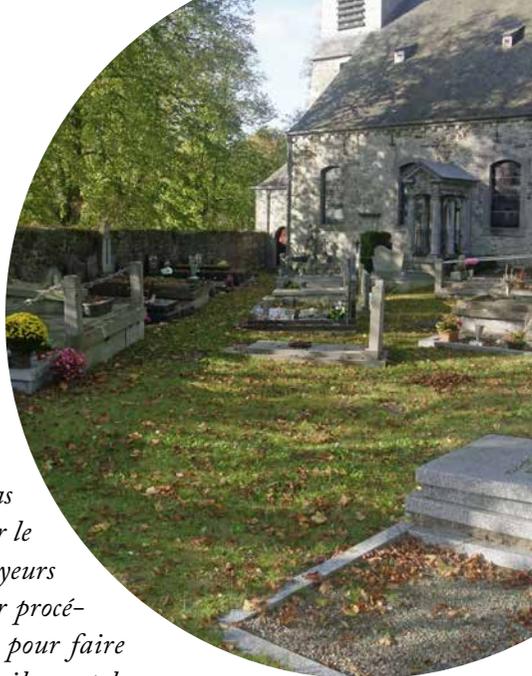
communes

remarque que d'un point de vue ergonomique (inhumation, exhumation) et au niveau de l'entretien, ces modèles sont beaucoup plus judicieux. Les communes peuvent imposer ce type de caveaux dans leur règlement communal des cimetières et dans leur marché ».

Quelques retours d'expérience

● Flémalle : la commune a décidé de refaire une allée en asphalté mais une bande enherbée sera présente de part et d'autre de celle-ci pour permettre l'accès aux caveaux. Attention, dans ce cas, il ne faut pas placer de feutres ou de bâches sous le gravier.

● Namur : Témoignage de Muriel Guyot, chef de la cellule « gestion différenciée » : « À Namur, je n'ai pas voulu compliquer le travail des fossoyeurs (et modifier leur procédure de travail pour faire accepter plus facilement le changement) et donc, on ouvre tout simplement. Je demande juste qu'après ouverture, le sol soit bien aplani devant le caveau pour que les agents de mon service n'aient pas de problèmes de bosses ou creux pour le passage de la tondeuse ou tracteur tondeuse. On



resème rarement. Au cimetière de Namur où un agent est présent à temps plein, lui a un sac de semences et resème en fonction du lieu si besoin”.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la végétalisation des cimetières, vous pouvez prendre contact avec l'asbl Ecowal : www.ecowal.be ou info@ecowal.be

Cet article a été réalisé en collaboration avec l'asbl Ecowal et la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire du SPW.



Zoom sur la commune d'Amay, en zéro phyto depuis 2008.

La commune d'Amay n'a pas attendu les premières mesures d'interdiction des produits phytopharmaceutiques (PPP) pour abandonner leur utilisation. En effet, dès 2008 la commune a tout arrêté.

Évidemment, ce changement ne s'est pas fait sans difficulté. Comme toujours, c'est dans les cimetières que les difficultés sont les plus vives, lieux qui ont été tant transformés et conçus pour un entretien avec des produits phytosanitaires. Heureusement, le collègue a toujours soutenu et gardé sa ligne de conduite, il n'y a jamais eu de retour en arrière et la plupart des habitants se sont habitués.

Voyons comment la commune est passé en zéro-phyto :

● **Désherbage alternatif**

Au début de cette transition, la commune a acheté un désherbeur à mousse. Cette machine fonctionne avec de l'eau chaude et de la mousse organique biodégradable. La mousse joue un rôle d'isolement thermique et permet de garder la chaleur plus long-

temps. Pour un désherbage efficace, les ouvriers passent 6 à 7 fois par an. C'était à l'époque, une technique alternative qui semblait promettre. Avec le recul, bien que quelques communes en restent satisfaites, la commune d'Amay regrette son investissement assez conséquent en raison des nombreuses pannes. Les passages prennent du temps et il leur est difficile de passer dans toutes les allées des cimetières. De plus cette machine demande un entretien et un nettoyage régulier, à cause du calcaire¹.

● **Transformer des espaces verts pour gagner du temps d'entretien**

Pour entretenir sans produits phytopharmaceutiques, les

Nid d'hirondelles à la gravière

La commune :

- **Superficie :**
27,61 km² (dont 35% de surface agricole et 35 % de terrains bâtis)
- **Nombre d'habitants :**
14 305



Les espaces à bannir dans le futur pour une meilleure gestion



Cimetière : engazonnement

Leurs espaces verts :

- 7 cimetières
- 8 parcs, 250 km de voiries, 25 points de fleurissements, de nombreuses surfaces enherbées, de nombreuses haies, ...
- Une équipe de 7 ouvriers pour les espaces verts et la propreté publique

espaces verts ont été transformés. Par exemple : des zones engazonnées ont été plantées d'arbustes pour limiter la tonte. Ces arbustes, adaptés à leur espace, ne sont pas taillés et laissés en libre croissance.

D'autres zones sont fauchées deux fois par an, par un agriculteur qui récupère le produit de fauche. Grâce à cette exportation de matière, le terrain n'est pas enrichi et cela favorise les fleurs plutôt que les graminées, orties ou autres...

En 2016, les allées des cimetières ont été engazonnées. Aujourd'hui, le rendu est beau et le gazon semé est tondu. Il reste toutefois des espaces étroits qui continuent à être désherbés avec la machine à mousse. Pour les nouvelles concessions, la commune veille à les disposer côte à côte, et faciliter ainsi l'entretien à venir. « On espère aller de plus en plus vers des cimetières "parcs" » signale le responsable du service environnement, Didier Marchandise.

● Ce qui été très utile : les synergies de la commune

La commune a la chance d'être dotée d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et possède à ce titre, depuis 2006 : d'un diagnostic de son territoire, d'une cartographie de son réseau écologique et de propositions d'actions. Un groupe « nature » se réunit depuis sa création en 2006, pour la mise en œuvre, le groupe est composé d'acteurs de terrains et de bénévoles.

1. Avant tout achat, n'hésitez pas à louer ou emprunter une machine pour la tester. Demandez conseils également à d'autres utilisateurs parmi les communes.

Grâce à cette synergie dynamique sur le territoire, différents projets ont été menés et contribuent à sensibiliser les habitants à la biodiversité au sein de la commune : installation de nids à hirondelles à la gravière avec le DNF, de panneaux didactiques en face de la maison communale, de plantation de haies avec le GAL ...

Prochainement :

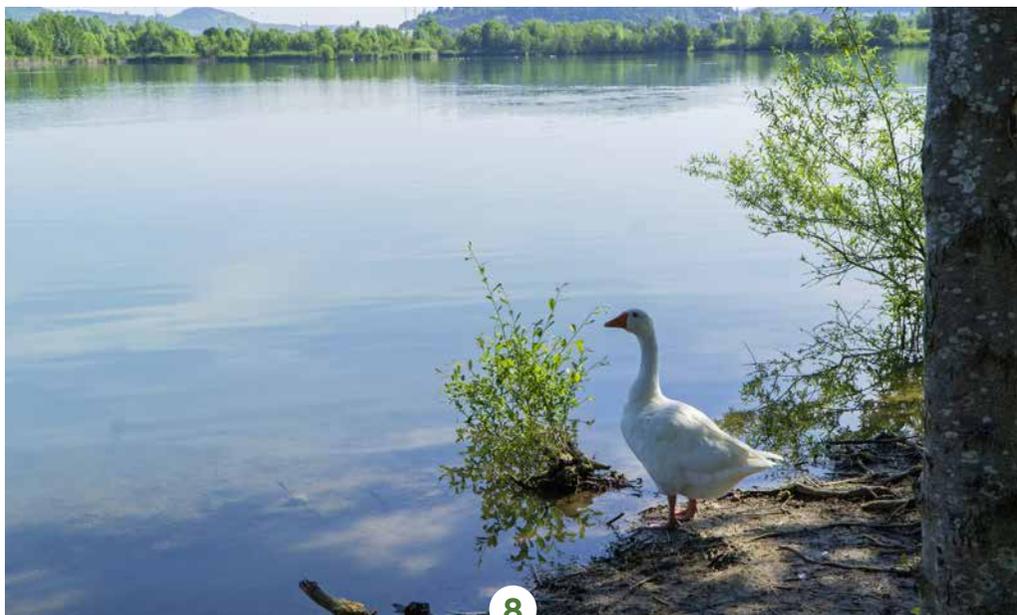
La commune testera prochainement une technique d'élimination de la renouée du Japon. Cette plante invasive, originaire d'Asie, se développe très vite et se répand facilement, au détriment de l'habitat où elle croît. Comme



Installation de panneaux didactiques au centre d'Amay

d'autres plantes invasives, elle menace d'autres espèces indigènes et leurs cortèges d'espèces. Certains pollinisateurs par exemple ne retrouvent ainsi plus de source de nourriture adaptée. Le broyage et la fauche sont à proscrire totalement, cela favorise leur expansion.

La technique consistera à placer des bâches sur les renouées pendant une période de minimum 5 ans. Ensuite, on pourra les recouvrir de terre et planter des plantes couvre-sols comme des géraniums vivaces. Affaire à suivre.





ApiTrees - bureau d'études

Spécialiste de l'espace vert durable

Notre équipe accompagne
votre commune pour optimiser la
gestion de la végétation urbaine :

Accueil de la biodiversité sur son territoire

Résilience face au changement climatique
et aux îlots de chaleurs urbains

Amélioration paysagère selon les objectifs et
moyens disponibles



Services

Conception paysagère durable :
étude, esquisse, plan de plantation,
métré, suivi de chantier

Patrimoine arboré:
Inventaire, expertise, plan de
gestion, études techniques

Gestion différenciée:
inventaire, expertise, plan de gestion,
recherche appliquée

Communication et formations:
à destination du grand public et des
professionnels



www.apitrees.be

info@apitrees.be

+32 69 21 45 21



Les buis sont-ils menacés dans nos espaces verts ?

Nos buis, plantés en bordures dans les parcs « à la française », connaissent depuis quelques années plusieurs fléaux. La pyrale du buis, petit papillon de nuit, cause depuis une dizaine d'années des dégâts considérables avec leurs chenilles qui réduisent le feuillage en dentelle. Le buis est également victime de deux redoutables champignons parasites, *Volutella buxi* et surtout *Cylindrocladium buxicola*, apparus eux aussi il y a une dizaine d'années.

Or, on constate que les buis restent populaires dans certains jardins et espaces verts où ces arbustes survivent pour le plaisir des promeneurs. Alors que certains parcs français décident de remplacer leurs buis par des espèces alternatives, en Wallonie, nos gestionnaires luttent courageusement pour ne pas en arriver là.

Heureusement, la recherche de moyens de lutte écologique contre ces nuisibles avance. Des variétés de buis résistants aux maladies (*Cylindrocladium*) ont pu être développées par un pépiniériste en Flandre. Cela permet d'éviter l'usage de fongicides par les jardiniers privés.

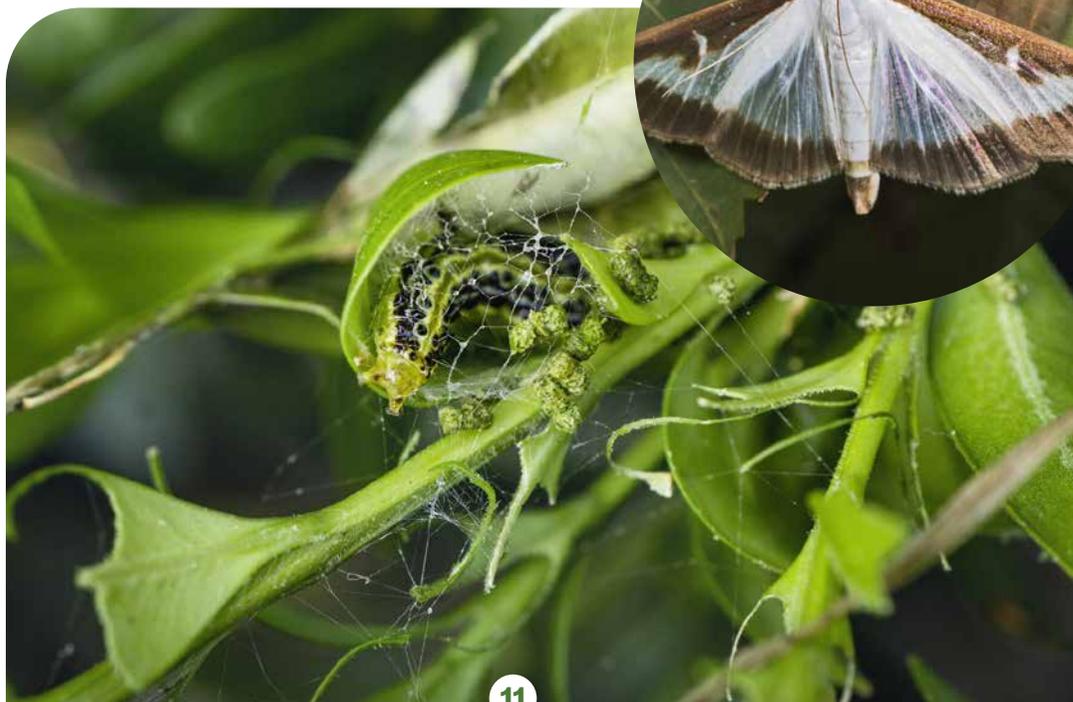
Côté pyrale du buis, la bataille est loin d'être gagnée. La lutte dans les zones « zéro phyto » doit se faire de manière réfléchie et appliquée avec rigueur. Cela demande une observation et une connaissance accrue de la part des gestionnaires d'espaces verts. En effet, dans l'espace public il est interdit d'appliquer quelconque insecticide, même

ceux contenant du spinosad ou du Bt (*Bacillus thuringiensis*) pourtant agréés en agriculture biologique. En tant que traitement préventif il reste le poudrage avec de la poudre de lave qui serait efficace pour limiter l'accès au feuillage par les chenilles. La pose de pièges à phéromones ne doit se faire qu'en période de vols des insectes adultes (mai – juin pour la première génération). Ces pièges sont surtout des moyens d'avertir de la présence du papillon (et d'une ponte imminente) que des moyens de lutte.

Le Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW) nous apporte de l'espoir avec des essais de traitement utilisant des nématodes parasites. Les résultats des essais en cours au CEHW montrent une efficacité de 50 à 60% de mortalité des chenilles traitées avec les nématodes (non toxiques pour les prédateurs). Ce produit n'est pas considéré comme un produit phyto et peut donc être appliqué en zones zéro phyto. Ces résultats demandent à être confirmés durant toute la saison. (Source : www.cehw.be)

Du côté des forces alliées, nous pouvons toujours compter sur les mésanges et chauve-souris qui sont une ressource considérable et un moyen de lutte non négligeable. Offrons-leur le gîte afin de les avoir à nos côtés.

Pour d'autres conseils de lutte contre la pyrale du buis, rdv sur notre page : <https://www.adalia.be/pyrale-du-buis>



Journée intercommunale :

Pour des espaces verts accueillants pour les pollinisateurs.

Un colloque bourdonnant d'idées qui a fait le bzzzz !

Le 25 mai dernier, pas moins de 80 personnes ont participé à un colloque organisé par l'asbl Adalia 2.0. Celui-ci portait sur l'accueil de la biodiversité et plus précisément sur les aménagements favorables aux insectes pollinisateurs.

Cet événement, rentrant dans le cadre de la campagne « Abeilles et Compagnie », s'est déroulé au Moulin de Beez..zzzz et a permis, le temps d'une journée, de s'informer sur différentes thématiques propres aux pollinisateurs.

Pour ce faire, l'asbl Adalia 2.0 a pu compter sur des intervenants de qualité qui ont abordé des sujets riches en contenu. Ainsi, après le mot d'accueil, Maïté Loute de l'asbl Adalia 2.0 nous a expliqué comment les services publics pouvaient se mettre au service de la biodiversité en laissant par exemple, des espaces prendre un aspect plus naturel. Cela se traduit sur le terrain par la mise en place de prairies fleuries, d'une tonte différenciée ou encore du fauchage tardif.

Pascal Colomb, directeur de l'asbl Ecowal a ensuite mis l'accent sur le fleuris-

sement, élément essentiel pour la sauvegarde de nos insectes pollinisateurs. De nombreux exemples ont permis aux communes de se rendre compte concrètement des aménagements floraux pouvant être réalisés afin que ceux-ci soient favorables à la biodiversité tout en apportant un côté esthétique très intéressant.

Pour finir la matinée, Séverine d'Ans d'Apiflora nous a rappelé le rôle essentiel que jouaient les arbres et la matière ligneuse dans l'accueil des pollinisateurs.

Après le lunch de midi, nous avons pu bénéficier d'exposés plus « scientifiques » tournés sur les ressources nécessaires aux espèces en déclin et sur l'impact du changement climatique sur les insectes pollinisateurs. L'occasion pour William Fiordaliso et Denis Michez de l'Université de Mons, de rappeler que certaines adventices comme le pissenlit ou le trèfle blanc sont très intéressantes pour les insectes et qu'il n'est



pas nécessaire ni intéressant pour la biodiversité de vouloir s'en débarrasser à tout prix. Ces exposés nous enseignent aussi que si le changement climatique est une pression additionnelle, ce sont bien les modes de gestion des espaces verts et espaces agricoles qui restent

les facteurs de déclin les plus importants. Mais sur ces facteurs-là, nous pouvons agir !

Pour finir, Arnaud Stas, coordinateur du projet « Yes We Plant » au SPW, a fait le point sur le projet « Yes We Plant » qui aide entre autres les communes à réaliser des

aménagements en faveur des insectes pollinisateurs.

Nul doute que ce colloque, riche en renseignements, aura satisfait les participants et leur aura donné des pistes pour continuer à favoriser le retour de la biodiversité dans nos espaces publics.

Entretien son gazon : que faire au mois de juin ?

Ne tondez pas trop bas !

Le mois de juin étant souvent synonyme de forte chaleur, il est important de bien régler la hauteur de tonte afin que votre gazon soit résistant au stress climatique. Ainsi, une tonte trop basse est vivement déconseillée car cela rendra votre gazon plus sensible à la sécheresse. Vous pouvez donc opter pour une tonte plus « légère » qui laissera votre gazon atteindre 5 à 6 cm de hauteur.

Lorsque vous tondez, n'hésitez pas à utiliser un système mulching, cela fertilisera votre gazon et le rendra par conséquent, plus résistant.

Il est important d'utiliser une tondeuse avec des lames bien aiguisées pour éviter que les brins soient effilochés ce qui favoriserait l'apparition de maladies.

Et pourquoi ne pas varier la hauteur de tonte ?

Vous souhaitez réduire la zone à entretenir et favoriser la biodiversité ? Vous pouvez opter pour la tonte différenciée en créant des zones qui seront moins tondues, voire fauchées une à deux fois par an. Ces zones doivent être

définies en fonction du lieu et du rôle qu'elles occupent. Ainsi, les zones fortement fréquentées ou servant d'espaces de jeux pour les enfants seront entretenues de manière « intensive » alors que les espaces situés plus à l'écart pourront prendre un aspect plus naturel.





Si vous réalisez de la tonte différenciée dans un parc ou un lieu de passage pour les citoyens, la création de chemins à travers les herbes donnera l'espace un caractère ludique.

De plus, ces zones serviront de refuge pour la faune et permettront le développement de la biodiversité.

Quand faucher et combien de fois sur l'année ?

Ces espaces peuvent être fauchés une fois (en septembre) ou deux fois (juin et septembre) sur l'année. Dans les deux cas, il est important d'exporter les résidus de fauche afin de ne pas enrichir le sol et favoriser la prolifération d'herbes indésirables comme les orties.

Généralement, une fauche au mois de juin permettra d'avoir un rendu plus esthétique. En effet, les hautes herbes ne souffriront pas des fortes chaleurs. En revanche, dans ce cas, il sera important de ne pas tout faucher en une fois afin de permettre à la faune de trouver refuge dans les zones qui n'auront pas encore été gérées.

Remarque : il est intéressant de marquer les zones « non entretenues » par une bande tondue. Cela afin de montrer que cette gestion est voulue et que l'espace n'est pas laissé à l'abandon. Une communication appropriée est également essentielle. Pour ce faire, notre asbl peut vous envoyer des panneaux sur la tonte différenciée en format informatique.

Comment limiter l'apparition de plantes indésirables

Certaines plantes comme le chardon, le liseron ou encore les rumex sont difficiles à éradiquer et peuvent vite devenir « envahissantes ». Il est donc important de les retirer avant leur montée en graines afin de limiter leur dissémination.

Un arrachage manuel est souvent le plus approprié. Pour le chardon, vous pouvez par exemple opter pour des outils manuels qui permettront de retirer l'ensemble de la racine pivot.

Pour conclure, n'oubliez pas qu'accepter des adventices dans votre gazon, c'est favoriser la biodiversité ! Une certaine tolérance aux « plantes indésirables », contribuera entre autres à l'accueil des insectes pollinisateurs !



Outil de gestion de la végétation urbaine et d'optimisation de ses bénéfices

www.grality.be

Grality
Spa-2019-2020 Fiche arbre 469 | "469"

Emplacement :
Lieu : Parc du Temple Anglican
Latitude : 50.4960083732471
Longitude : 5.8754630450104

Environnement :
Type de plantation : Libre
Type de couverture : Pelouse
Interactions : Arbre isolé

Description :
Essence : Catalpa bignonioides (éventail)
Nom vernaculaire : Catalpa commun
Stade ontogénique : 9

Dimensions :
Hauteur : 13m
Circonférence du tronc : 39cm
Diamètre de la couronne : 21m
Nombre de troncs : 1

État :
Code sanitaire : 6 (Satisfaisant)
Vigueur : Moyenne

Indicateurs :
Compète : 346.50m³
Stock carbone : 57.42kg
Rafraîchissement : 26.09m³
Valeur d'agrément : 61803.68€

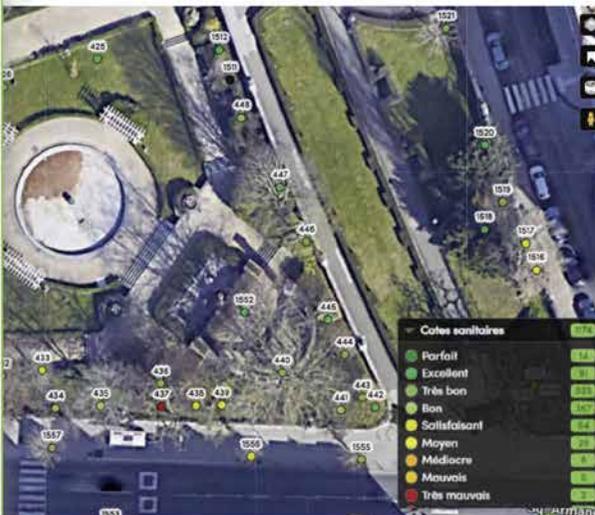
Coefficients :
Plantation : 0.9
Situation : 0.9
Patrimonial : 1.5

Observation :
Arbre patrimonial, très trapu, beaucoup de bois mort, fissure profonde du tronc - altération - cavité - élargie du tronc. Débiterie important vers le parc

Actions :

Libellé	Trésor total	Date début	Date fin	Nb arbres
Élagage	300€	01/06/2020	01/06/2020	1
Diageo élimination	412€	01/12/2019	01/12/2019	1

Page 1 sur 1



Inventorier



Planifier



Estimer



Partager



Évaluer



Inventaire sur terrain

info@grality.be

+32 467 87 20 12

Statistiques & rapports automatisés

« Wallonie en Fleurs » :

démarrage des visites



Wallonie en fleurs

La saison des visites des jurys de Wallonie en Fleurs va débuter tout prochainement.

Plus qu'une visite, c'est l'occasion d'échanger sur les pratiques et d'apporter des remarques constructives aux communes participantes pour des aménagements et des projets de végétalisation durables et favorables à la biodiversité en tenant compte des changements climatiques.

Les jurés proviennent du monde horticole, d'associations locales, de l'administration wallonne et de membres de l'équipe d'Adalia 2.0. Nouveauté cette année, nous avons contacté de nouveaux jurés : des communes voisines

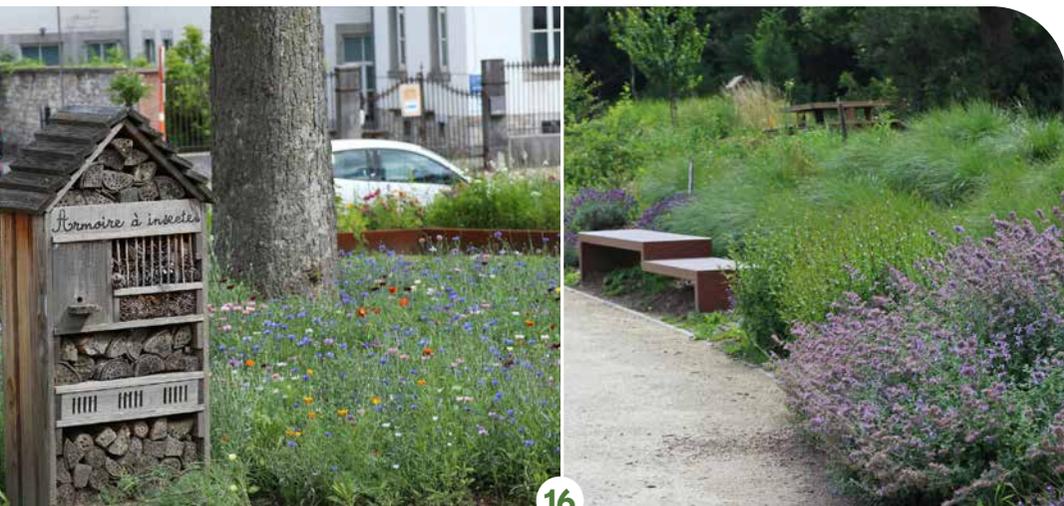
3 fleurs pour partager leur expérience, des Parcs naturels et des GAL (Groupe d'Action Locale), pour leur expertise en biodiversité et l'ancrage local. Du côté de la commune, on demande au moins un élu et une personne de terrain, une vision globale et pratique. Déjà un grand merci à eux pour leur participation !

Les communes seront évaluées sur différents critères :

sauvegarde des pollinisateurs, gestion et économie d'eau, intégration au maillage écologique, gestion et valorisation des déchets verts, choix des plantes, taille des arbres et des haies, gestion des invasives, stratégie sur le long terme, ...

Photos à venir dans notre prochain bulletin d'informations !

Pour les communes qui se préparent pour l'année prochaine, vous trouverez des conseils très utiles sur notre site internet, dans la rubrique « Végétaliser ma commune » : <https://www.wallonieenfleurs.be/>



Le Printemps Sans Pesticides

continue !

Vous organisez un événement en lien avec la nature et l'environnement dans le courant du mois de juin ?

Inscrivez-le sur www.printempsanspesticides.be et recevez gratuitement des brochures, des éventails et des sachets de graines à distribuer à vos visiteurs le jour J ! Nous ferons en plus la promotion de celui-ci sur nos réseaux !

Balades nature, bourses aux plantes, foires de jardin,

webinaires, visites de jardin, expos, ateliers culinaires, ... Découvrez les prochains événements du Printemps Sans Pesticides sur www.printempsanspesticides.be !

Mobilisons-nous pour un Printemps sans Pesticides !



**PRINTEMPS
SANS
PESTICIDES**

20 MARS > 20 JUIN 2022

- Contact : Adélaïde Germeau - 0488 45 93 57 - adelaide@adalia.be
- Web : www.printemps-sanspesticides.be
- Campagne organisée par l'asbl Adalia 2.0 en collaboration avec le Service public de Wallonie.

En mai, tonte à l'arrêt : et pourquoi pas rejoindre le mouvement en faveur de la biodiversité ?

Pour la deuxième année consécutive, le Vif, en collaboration avec l'asbl Adalia 2.0 et Gembloux Agro-Bio Tech, a lancé sa grande opération au bénéfice de la nature en proposant à tous les citoyens de ne pas tondre une partie de leur gazon pendant le mois de mai. L'objectif ? Offrir à la biodiversité une bouffée d'air frais et sensibiliser aux bienfaits d'une pelouse réinvestie par la faune et la flore.

Cette année, **le Vif et ses partenaires ont également invité les communes à participer et à s'engager aux côtés des citoyens** et des entreprises. En effet, en tant que gestionnaires d'espaces publics, elles ont aussi un grand rôle à jouer dans la sensibilisation du public.

Plusieurs villes et communes ont répondu à l'appel durant ce mois de mai :

Lasne, Pont-à-Celles, Fléron, Anthisnes, Honnelles, Gembloux, Ciney ou encore Profondeville. Pourquoi pas, vous aussi, pratiquer la non-tonte ? Et (re)découvrir la panoplie insoupçonnée de fleurs, plantes, insectes et oiseaux qui peuvent peupler nos espaces publics ?

Plus d'infos :
www.enmaitontealarret.be

L'agent 00phyto

Monsieur,

Je tiens absolument à vous raconter ce qu'il m'est arrivé lors de ma dernière mission dans le cadre de l'opération « zéro phyto ».

Comme vous le savez, j'ai été parachuté au début du mois de mai dans un territoire hostile coincé entre le Luxembourg, l'Allemagne et la France. J'atterris dans un jardin ressemblant plus à une jungle qu'à un gazon. Et là, je vis au loin, un autochtone me pourchassant avec une faux : « Sortez de ma pelouse !! ». Vert de peur, je pris mes jambes à mon cou et malheureusement, je me pris les pieds dans une racine de liseron et je m'étalai de tout mon long. Mon poursuivant me rattrapa, leva sa faux et s'arrêta net. « Excusez-moi me dit-il. Je pensais que c'était encore mon voisin qui essayait de venir mettre du glyphosate sur ma pelouse, il ne supporte pas que mon herbe soit trop haute. Chez lui, c'est un véritable terrain de golf. De mon côté, cela fait quelques semaines que je me suis lancé dans l'opération « en main tonte à l'arrêt » donc vous imaginez bien que ça ne lui plaît pas ».

Je fis donc quelques pas afin d'aller rencontrer ce mystérieux voisin et là effectivement, changement de décor, je tombai sur une pelouse tondu à ras, sans adventices, un véritable tapis vert. Dans le jardin, plusieurs panneaux d'information : « En mai, je tonds ce qu'il me plaît », « Pour un beau gazon, les pesticides c'est la solution ».

J'avançai dans la pelouse afin d'aller sonner à la porte de cette charmante personne. Malheureusement pour moi, ce monsieur était en train de préparer son désherbant et alors qu'il allait ajouter le dernier élément essentiel à sa préparation, il m'aperçut à travers la vitre. Me voyant piétiner son gazon, il voulut intervenir mais dans l'excitation, il surdosa son mélange qui lui explosa à la figure.

Comme le voisin précédent, il me prit en chasse me hurlant de ne plus venir dans sa propriété. Décidément, quelle région ! Mais où wallons-nous ?

Ne sachant plus trop quoi faire, j'allais prendre un verre et là je vis sur une pancarte une publicité qui attira mon attention. « En vert et contre tous : l'asbl qui gère les problèmes de voisinage en lien avec l'environnement ». J'allai les rencontrer et là je tombai sur Monsieur Pré-Vert qui m'expliqua le pourquoi de la dispute. Il s'agit d'un projet lancé par un magazine qui a incité les particuliers à ne plus tondre leur jardin pendant 1 mois. Piqué au vif, l'autre personne a dû mal le prendre et craindre que des adventices viennent, avec le vent envahir son jardin. Après de longues discussions, il m'expliqua comment tenter de convaincre ce voisin.

Voici ce que j'en ai retenu.

Tout d'abord, la tonte différenciée permettra de gagner du temps pour l'entretien des surfaces enherbées. En effet, celles-ci devront être fauchées une à deux fois par an au lieu de passer régulièrement à la tondeuse. De plus, cela est bénéfique pour la biodiversité. La petite faune pourra y trouver refuge et des plantes favorables aux pollinisateurs feront leur apparition. Cerise sur le gâteau, il est possible d'opter pour la création de chemins qui donneront à votre jardin un caractère ludique.

Nul doute que cette mission périlleuse aura renforcé mes connaissances en la matière.

OOPhyto

Toujours présent pour vous verdir !



Info zéro Phyto adalia:

Equipe des conseillers techniques «zéro pesticide» :

- **Thibaut Mottet** : 0483/44.00.94 - thibaut@adalia.be
- **Tiffany Frenkel** : 0486/36.07.30 - tiffany@adalia.be

Comité de rédaction/Editeur responsable

Thibaut Mottet et Tiffany Frenkel

Adalia 2.0 ASBL

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur

info@adalia.be • www.adalia.be

N° d'entreprise : 0476.469.344 • BE 41 5230 8024 1610 (Triodos) • RPM : Namur



Avec le soutien de
la



Wallonie